D’AUTRES CHOSES QU’HYDRO-QUÉBEC NE VOUS DIT PAS . . .

1. Hydro-Québec (HQ) a orchestré une campagne de communication pour obtenir l’appui des décideurs et de la population **sur la base d’omission de données importantes et de démonstrations fallacieuses**.
2. HQ omet de dire que le Code de Sécurité 6 de Santé Canada est une norme désuète, inadéquate, parmi les plus laxistes au monde, qui ne tient compte que des effets thermiques des micro-ondes (réchauffement après 6 minutes d’exposition). Il ne tient pas compte des effets biologiques non-thermiques à court, moyen et long termes démontrés par de nombreuses études récentes. L'assurance de l’innocuité des compteurs est donc fausse dès le départ.
3. HQ omet de dire que la densité de puissance du signal augmente en fonction du carré de la distance si on se rapproche de la source d’émission.
4. HQ n’a pas testé en laboratoire le degré d’absorption spécifique (DAS). Ce test aurait permis d’établir une limite de distance sécuritaire. La densité de puissance ponctuelle des crêtes peut atteindre 552 960 uW/m2 à 30 cm du compteur (1). En extrapolant, le résultat à 5 cm est de 19 906 560 µW/m2. Cela est énorme!
5. HQ omet de parler de la technologie des ondes pulsées émises par les compteurs « intelligents ». Intermittentes, très puissantes (effet de coup de fouet) et à longue portée (3 km), elles ne sont pas comparables aux ondes non-pulsées, à courte portée et constantes émises par les autres appareils disponibles sur le marché.
6. HQ omet de parler des mesures ponctuelles. En effet, HQ ne donne que des mesures de densité de puissance moyennes dans le temps ce qui a pour effet de minimiser artificiellement les mesures réelles en les ramenant à une valeur très faible de 50 uW/m2. La densité de puissance ponctuelle est de 65 000 uW/m2 à un mètre de distance du compteur (1) ce qui, à égale distance, surpasse de loin tous les autres appareils domestiques.
7. HQ omet de parler des émissions omnidirectionnelles des nouveaux compteurs qui créent un halo de diffusion des ondes qui irradient dans toutes les directions et sont capables de pénétrer les bâtiments et les personnes. Les images de synthèse proposées par HQ dans son vidéo promotionnel sont trompeuses (lignes vertes se dirigeant sagement d’une maison à l’autre sans jamais pénétrer dans les domiciles) et ne correspondent pas à la réalité.
8. HQ omet de parler du nombre maximal d’ondes pulsées par minute (cycle d’utilisation maximal). HQ affirme que les nouveaux compteurs ne sont lus que six (6) fois par jour. Cette affirmation est trompeuse, car les compteurs émettent et reçoivent des ondes en moyenne toutes les 20 secondes 24 h/24. Les faibles données publiées actuellement sont obtenues sur une utilisation de moins de 0,1 % de l’appareil. Le nombre d’émissions d’ondes pulsées par minute augmentera si le réseau est exploité à 100 % lorsque de nouvelles « fonctionnalités » seront offertes et que l’antenne Zigbee sera activée.
9. HQ omet de parler du caractère dynamique de son nouveau réseau de communication automatisé. Certains compteurs (3 % selon les observations faites lors du projet pilote) sont plus actifs parce que plus sollicités en raison de leur proximité avec le routeur ou pour compenser l’incapacité de communiquer avec d’autres compteurs en raison de pannes ou d’obstacles. Ces compteurs « hyperactifs » peuvent émettre jusqu’à deux (2) fois par seconde.
10. HQ omet de mentionner que l’exposition aux ondes est cumulative. Les ondes émises par le compteur s’ajoutent aux ondes émises par les autres équipements émetteurs de radiofréquences déjà installés. Toutes ces émissions s'accumulent et les compteurs peuvent se retrouver dans des lieux ayant déjà atteint un niveau de saturation. Les compteurs groupés ainsi que les autres éléments du réseau de Lecture à Distance (LAD) (routeurs et antennes relais) contribuent de manière importante au cumul d’exposition aux ondes électromagnétiques. Au contact de certaines surfaces, la réflexivité produit des « points chauds » qui sont des zones où se concentrent les ondes dangereusement.

De plus, les compteurs « intelligents » sont des dispositifs de surveillance capables d'identifier précisément les appareils actifs dans votre résidence et/ou lieu de travail. Les informations recueillies sont conservées dans une base de données formant l’historique complet des activités des ménages et des entreprises. Ces données pourraient être utilisées par des agences gouvernementales, revendues à des intérêts privés ou piratées faisant fi des droits à la confidentialité des données personnelles et du droit à la vie privée. L’installation des compteurs « intelligents » ouvre donc la porte à une nouvelle forme de cybervulnérabilité dont les impacts sont encore sous-estimés.

L'implantation de compteurs ayant la capacité de faire des relevés de consommation en temps réel ouvre la porte à l’établissement de nouveaux modes de facturation qui, par exemple, pourraient tenir compte de différents tarifs appliqués à divers moments de la journée. Dans un tel contexte, les clients contraints d’utiliser l’énergie aux heures de pointe pour des raisons de santé ou autres nécessités seront injustement pénalisés.

L’option de retrait est inadéquate, inéquitable et surtout inapplicable pour les clients qui habitent un complexe d’habitations multiples. De plus, malgré les directives du fabricant qui déconseille cette pratique, Hydro-Québec regroupe plusieurs compteurs au même endroit, ce qui amplifie l’exposition au rayonnement pour les résidents dont le logement est contigu à la pièce où les compteurs sont regroupés. Dans ce contexte, un locataire ne peut demander le retrait des compteurs de ses voisins et il lui est impossible de se prévaloir de son option de retrait.